

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livردun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°07 – DA du 27/09/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Extension de l'EMI, amélioration de la thermique d'été
et de l'accessibilité aux PMR**

L'Espace Multiservices Intercommunal (EMI), construit en 2008, regroupe les locaux du siège, d'une structure d'accueil de la petite enfance de 60 places nommée Archipel et une partie des locaux de la police intercommunale.

Le développement des services communautaires avec la prise en charge de nouvelles compétences accompagnée de transfert d'agents et création de postes, a imposé la délocalisation d'une partie des services administratifs (service droit des sols et direction infrastructures, déplacements et équipements) dans un bâtiment voisin réceptionné en 2015, DELTA Services.

Aujourd'hui, la Communauté de communes compte plus de 200 agents et il est nécessaire d'agrandir le siège administratif pour répondre aux besoins nouveaux inhérents à sa croissance. A l'occasion de ces travaux d'agrandissement, elle

souhaite améliorer de manière significative le confort d'été dans les locaux, ainsi que l'accessibilité des services aux personnes à mobilité réduites.

Présentation de l'opération :

La présente opération concerne l'extension du siège de l'intercommunalité d'environ 200 m², sur 2 niveaux, dans le prolongement du bâtiment existant. Les enjeux de ces travaux d'extension et d'amélioration sont précisés dans le programme fonctionnel :

- Extension de 100 m² au rez-de-chaussée :
 - Mise en cohérence de la taille des locaux de la police intercommunale ainsi que des vestiaires avec le mode de fonctionnement et le nombre d'agents
 - Création de locaux sociaux pour l'amicale du personnel et les syndicats,
 - Aménagement de rangements fermés
 - Aménagement d'un espace fumeur extérieur protégé de la pluie côté prairie pour l'ensemble des agents du bâtiment administratif
- Extension de 100 m² à l'étage permettant la création de 5 bureaux de 10 à 17 m² et l'agrandissement du local informatique actuel.
- Amélioration du confort d'été / performance environnementale du bâtiment en matière de consommation énergétique :

Pour assurer un confort homogène et indépendant des épisodes estivaux caniculaires, le projet prévoit la mise en place d'une climatisation généralisée à l'ensemble du bâtiment (existant y compris Archipel et extension). Afin de ne pas dégrader de manière importante la performance environnementale du bâtiment, la maîtrise d'œuvre propose le remplacement des vitrages existants par des vitrages hautement performants en matière de déperdition de chaleur (gain hivernal), et de protection contre le rayonnement solaire (gain estival) pour les façades sud, ouest et est.
- Amélioration de l'accessibilité des services aux personnes à mobilité réduite :

Le projet prévoit la mise en place des portes à ouverture automatique pour l'accueil du siège administratif et l'Archipel.

Equipe de maîtrise d'œuvre :

En juillet 2018, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre, la communauté a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe constituée de l'agence d'architecture Mijolla-Monjardet et le bureau d'études OTE.

Les travaux se déroulant en site occupé, une attention particulière sera portée sur le respect des délais et l'application de mesures permettant de minimaliser les nuisances du chantier.

Budget de l'opération :

Le budget prévisionnel consacré aux travaux est de 1 100 K€HT, décomposé comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL	Montant en € HT
Extension 200 m ² et adaptation locaux existant	640 000
Amélioration accessibilité PMR	60 000
Amélioration du confort thermique <i>Climatisation et vitrages performants</i>	400 000
	1 100 000

Le budget définitif sera arrêté en phase Avant-Projet Détaillé, après analyse des résultats de l'étude géotechnique en cours et affinement de l'ensemble des contraintes techniques.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'extension, d'amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux PMR de l'EMI.

INSCRIT les crédits sur la ligne budgétaire 201302 020 213 en Décision Modificative du Budget Primitif 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180927-07-DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018